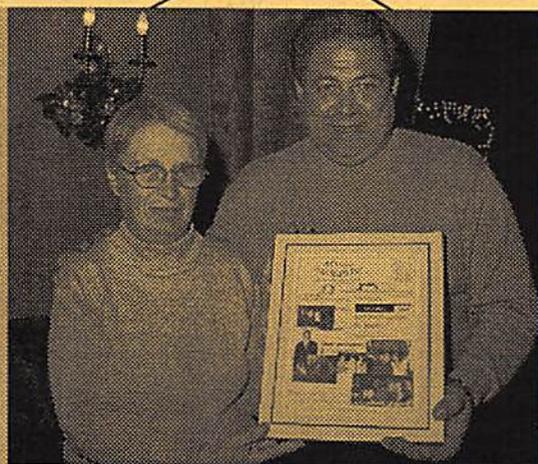


L'ÉCHO DE SAINT-FRANÇOIS

LA COMMUNICATION EST À LA BASE DE TOUTE ACTION COMMUNAUTAIRE

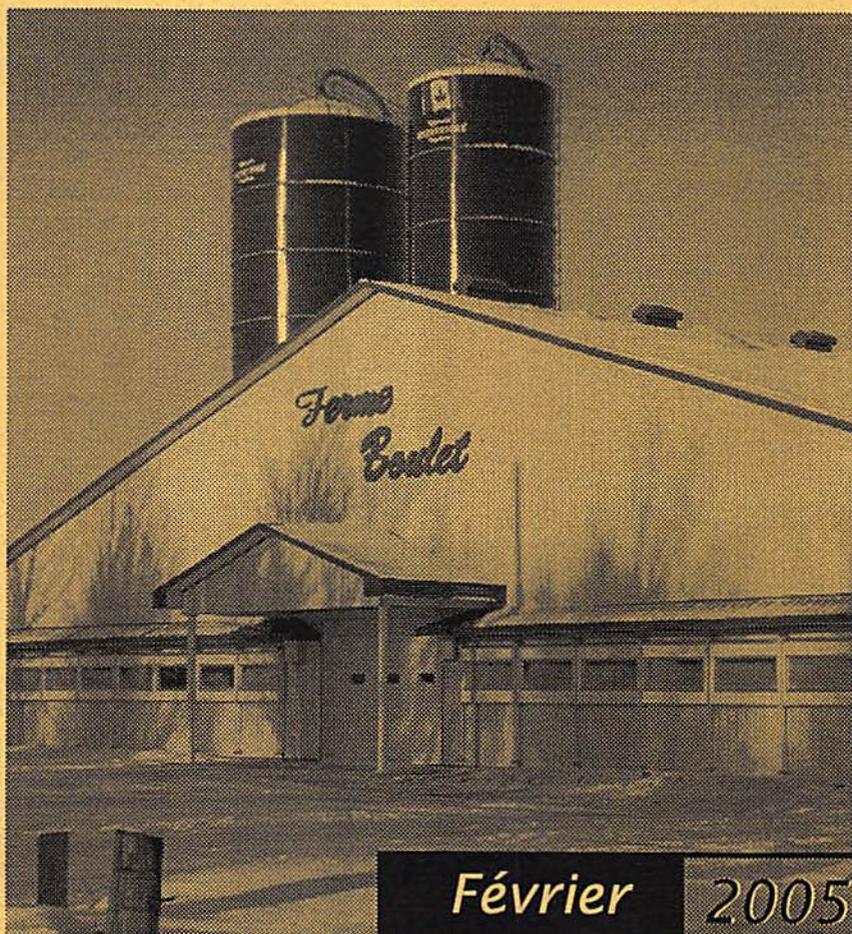
Vol. 13 n° 3 février 2005



L'Écho rend hommage à son fondateur

Lors du traditionnel souper de Noël de *L'Écho de St-François*, le conseil d'administration a rendu hommage à Monsieur Réjean Cloutier, président fondateur du journal. Maintenant résident de Saint-Augustin-de-Desmaures, Monsieur Cloutier a dû se résigner à quitter le journal où il a oeuvré pendant onze ans. Grâce à sa détermination de doter notre communauté d'un outil d'information, aujourd'hui *L'Écho de St-François* peut poursuivre son développement en tentant de répondre le plus possible aux attentes de ses lecteurs. Donc, pour souligner tout le travail qu'il a accompli, Monsieur Cloutier a reçu une maquette laminée de la 1^{re} page du journal, une première page qui a été faite exclusivement pour lui. Il est ici en présence de la présidente actuelle du journal, Madame Lorraine Lamonde.

Après la pluie...



Février 2005



L'ÉCHO DE SAINT-FRANÇOIS

C.P. 128
Saint-François (Québec) — GOR 3A0
Tél. et fax: 418-259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

| | | |
|-------------------|----------------|----------|
| Lorraine Lamonde | Présidente | 259-2433 |
| Jean Gendron | Vice-président | 259-2213 |
| Raynald Laflamme | Secrétaire | 259-2659 |
| Camille Laliberté | Trésorier | 259-2210 |

DIRECTEUR

Jean-Yves Lamonde 259-2433

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Raynald Laflamme

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photos première page

Francine Corriveau • Rosanne Laliberté

Traitement numérique: Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Nicole Bérubé

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Jean Gendron

Recrutement et membership

Jean-Yves Lamonde

Impression

Les Impressions Credo, Saint-François

Journal **réalisé**
StF **bénévolement**
communautaire
...

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

| | COÛT MENSUEL | COÛT ANNUEL |
|---|--------------|-------------|
| Carte d'affaires | 12,00 \$ | 100,00 \$ |
| 1/4 page | 18,00 \$ | 150,00 \$ |
| 1/2 page | 35,00 \$ | 300,00 \$ |
| 1 page | 60,00 \$ | 500,00 \$ |
| Petite annonce | 2,00 \$ | |
| ABONNEMENT | | |
| ANNUEL EXTÉRIEUR | 3,00 \$ | 24,00 \$ |
| GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS | | |

N^{os} de téléphone importants

| | | |
|------------------------------|-------|----------------|
| Ambulance | ----- | 911 |
| CLSC Antoine-Rivard | ----- | 248-2572 |
| Feu | ----- | 911 |
| Municipalité | ----- | 259-7228 |
| Centre anti-poison du Québec | ----- | 1-800-463-5060 |
| Tel-Jeunes | ----- | 1-800-263-2266 |

AMECO Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

tirage certifié
AVDA
membre 2003



Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada



SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| L'Entraide pour personnes malentendantes | 4 |
| L'AFEAS invite les femmes... .. | 5 |
| Nouveau produit hivernal | 5 |
| Fermières: vin et fromage | 6 |
| Marcel Leboeuf à Montmagny..... | 7 |
| Les priorités du député Morin | 8-9 |
| La communauté chrétienne en action..... | 9 |
| Club V.T.T.: activités de février | 10 |
| Brunch au club motoneige | 12 |
| La recette des Fermières | 13 |
| Les enfants et le froid | 14 |
| Pouvoir... ensemble aux élections 2005..... | 15 |
| Un bon tuyau pour votre plomberie..... | 17 |
| Les Débrouillards | 18 |
| Pensée positive | 19 |
| Besoin d'aide ou de parler? | 19 |
| Cassy, la bédé | 19 |
| Au fil des jours | 20 |
| L'Écho municipal | 16 pages |

Après la pluie...



Nos élus, Pierre Jean, Norbert Morin et Paul Crête se sont joints à la grande famille Boulet pour souligner ce nouveau départ.

par Raynald Laflamme

Par son ampleur, le sinistre du bâtiment d'élevage de la Ferme Boulet en avril 2004 a marqué la mémoire de la communauté de Saint-François. La porte ouverte du samedi 8 janvier l'a marquée tout autant alors que plus de 2000 personnes ont visité les nouvelles installations de Simon Boulet et Mariette Gagnon. Un succès de foule qui est venu en quelque sorte boucler l'élan de solidarité manifesté dès le départ envers ce couple d'agriculteurs.

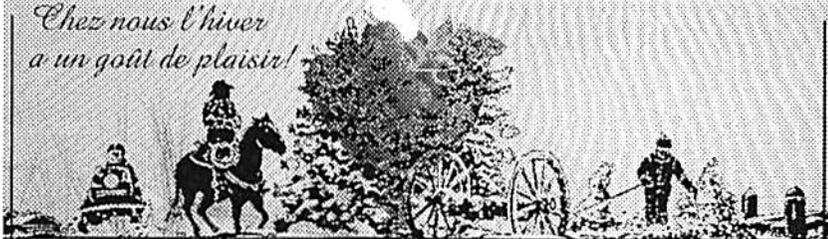
Il y avait bel et bien eu un incendie quelques mois auparavant, mais rien n'y paraissait: pas le nouveau bâtiment qui est ce qu'il y a de mieux en fait d'installation et encore moins sur les visages tout sourire des propriétaires et de leur famille.

L'activité grand public préparée avec beaucoup d'énergie était la façon la plus directe de dire une fois de plus à la communauté: Merci! Merci mille fois pour votre soutien et votre générosité.

Comme quoi le vieil adage prenait tout son sens en ce début de nouvel année à la Ferme Boulet: après la pluie vient le beau temps.



*Chez nous l'hiver
à un goût de plaisir!*





200, route St-François
Berthier-sur-Mer

Restaurant: 259-7704

Dépanneur: 259-7515

Ouvert de 6h à 23h

L'Entraide pour personnes malentendantes!

Êtes-vous obligé de faire répéter souvent ou d'élever le volume de la radio ou de la télévision? Si vous ou un de vos proches répondez oui à cette question, c'est qu'il y a là un problème de surdité... Vous n'êtes pas seul(e)s à vivre cette réalité, plus de 10% de la population est aux prises avec un problème d'oreilles.

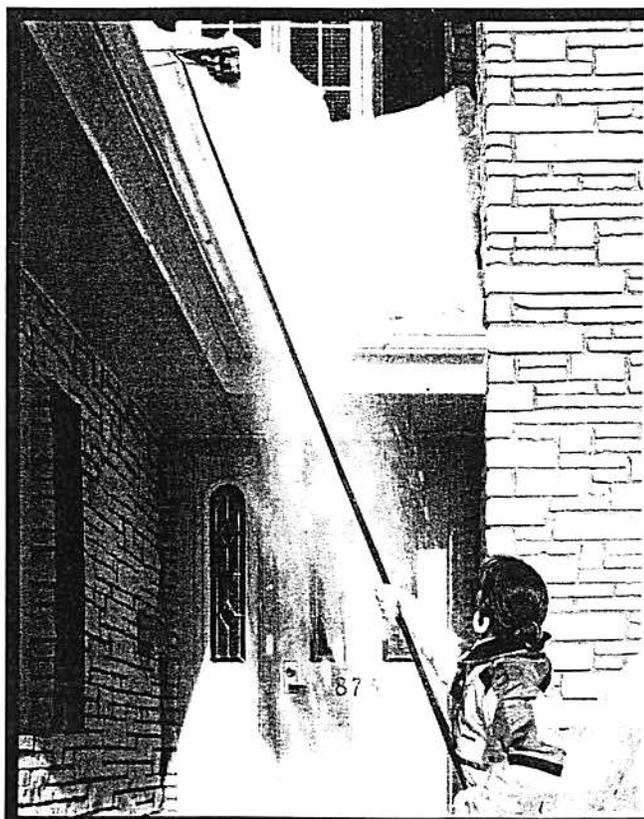
Un groupe d'entraide peut vous aider. Le but est de rencontrer d'autres personnes vivant des problèmes de surdité ou d'acouphène (bruits dans les oreilles), de connaître des techniques de communication, de vous informer sur les aides techniques et de sensibiliser l'entourage à votre condition.

L'Entraide Pascal-Taché a obtenu une aide financière du centre local d'emploi du Québec pour la mise sur pied de ce groupe d'entraide qui répond à la demande des personnes atteintes de surdité. Nous comptons sur les ressources professionnelles du milieu et d'un partenariat avec le centre Dominique Tremblay.

Pour informations, n'hésitez pas à contacter :

Caroline Bélanger à l'Entraide Pascal-Taché à Montmagny au 248-9133.

Source: Caroline Bélanger, agente de développement
Entraide Pascal-Taché, Montmagny



Le Leader canadien par excellence

La plus vaste sélection
d'outils manuels et le plus grand choix
de marques nationales.
Garant allie savoir-faire
et créativité depuis plus d'un siècle.

www.garant.com

L'AFEAS invite les femmes à être Au cœur de l'action

Les membres de l'AFEAS de Montmagny vous invitent cordialement à un souper conférence pour souligner la Journée Internationale des Femmes dont le thème sera «Au cœur de l'action». Cette activité aura lieu le vendredi 4 mars 2005, au Centre sportif le Bûcheron, 221 rue St-Louis à Montmagny.

MONTMAGNYVW.COM

VENTEMTYVW@GLOBETROTTER.NET

JACQUES DUMONT

DIRECTEUR DES VENTES

Sophie MERCIER

REPRÉSENTANTE

TÉL.: 418 • 248 • 0057



**Montmagny
Volkswagen**

FAX: 418 • 248 • 2959

160, boul. Taché Ouest, MONTMAGNY (QUÉBEC) G5V 3A5



BOUCHERIE

*Richard
Morin*

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest

Saint-François, G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7783

- Poulets BBQ cuits sur place
- Farine «Monarch»
- Produits exclusifs...

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

Le tout débutera par un vin d'honneur à compter de 17 h30, lequel sera suivi du souper.

À cette occasion, madame Line Bolduc sera notre conférencière. Elle est l'auteure du livre *Réveiller son médecin intérieur* (le mieux-être par le rire) et du deuxième volume *Choisir l'abondance* (guide de la prospérité), les deux parus aux Éditions Quebecor. Elle œuvre à temps plein en tant que conférencière dans les grandes et petites entreprises, congrès, événements spéciaux, gouvernements, associations et au grand public.

Les animations et conférences qu'elle présente ont pour but de vous aider à découvrir pourquoi le rire, votre rire, est si important pour la santé mentale et physique. Ce n'est pas un show d'humour, c'est bien différent.

Le souper sera sous la présidence d'honneur de madame Carole Ouellet, professeur et médiatrice familiale.

Le coût de la carte est fixé à 22\$. Vous pouvez vous la procurer auprès des membres ou dans les dépôts suivants à Montmagny :

Suzanne Robin Paradis, 248-9350

Uniprix centre-ville, 248-5595

Uniprix, Galerie Montmagny, 248-8191

Librairie Livres en tête, 248-0026

Source: Françoise Bélanger, présidente

Diane Bélanger, vice-présidente

Les Visites du Cap-Saint-Ignace lance un nouveau produit hivernal

Les Visites du Cap-Saint-Ignace offre maintenant des balades en carriole. L'entreprise de la Côte-du-Sud, mieux connue pour ses balades en autoneige, lance ce nouveau produit touristique. Les sentiers de la Savane, situés sur la route du même nom au Cap-Saint-Ignace, serviront de site pour la tenue de cette activité. Seul ou en groupe les gens pourront profiter de la quiétude des sentiers dans un boisé, à l'abri du vent. Les sorties en carriole se feront tous les jours en après-midi.

De plus, des abonnements saisonniers seront disponibles pour la marche en forêt et la raquette dans ces sentiers. Il est préférable de réserver.



Un vin et fromage pour souligner la Nouvelle Année

Les Fermières souligneront l'arrivée de la Nouvelle Année par une dégustation de vins et fromages. Cette activité sera tenue le mercredi 9 février à 19 h 30 au local. Chaque fermière apporte une petite assiette de fromages.

Programme

Lecture et adoption des comptes rendus des comités
Travaux et gâteries aux couleurs de la St-Valentin

Voyage pour toute la population de Saint-François et des alentours

Où: Parlement de Québec,
rencontre avec notre député, Norbert Morin

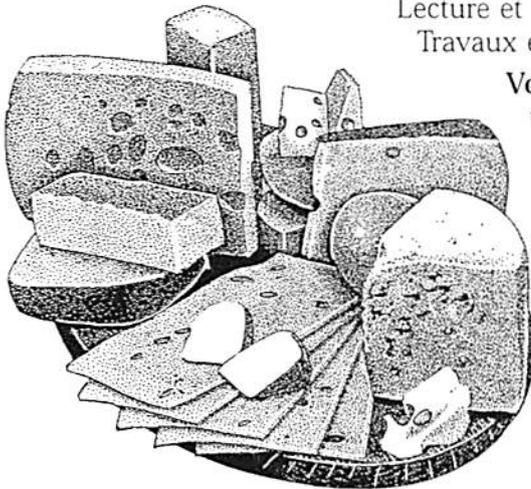
Date: le mardi 3 mai 2005

Coût: incluant le dîner, 40,00\$ environ (à confirmer)

Départ: 9 h 30 de St-François

Retour: vers 16 h 30

Informations: Mme Rose-Anne Laliberté au 259-7524;
Mireille Fournier au 259-7526.



Tél.: 418-259-7721
Fax: 418-259-7725

WWW.MORIGEAU.COM



MORIGEAU · LÉPINE

CHEF DE FILE DANS LE SECTEUR DE
L'AMEUBLEMENT HAUT DE GAMME EN
BOIS POUR ENFANTS ET JUVÉNILES

usine
25, rue de L'Étang, Saint-François (Québec)
G0R 2G0

Pour la réfection du parc école Marcel Leboeuf à Montmagny



« Monis Richard »

Le comité Parc-école de l'école primaire La Francolière, située à Saint-François, présentera le 21 mai prochain à la salle Edwin-Bélanger de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault, une conférence de monsieur Marcel Leboeuf. Tous les profits de l'activité serviront à la réfection du parc-école qui en a bien besoin.

C'est en octobre 1980 que l'on inaugurerait l'école primaire de la municipalité de Saint-François. Aujourd'hui, 24 ans plus tard, ce sont les enfants des premiers élèves de La Francolière qui fréquentent l'établissement... et les mêmes jeux! Forcé d'admettre que les splendides jeux de l'époque sont maintenant forts désuets, un comité composé de parents bénévoles, d'un professeur et du directeur de l'établissement, a pris sous son aile de leurs redonner la vitalité et le dynamisme qu'ils insufflaient aux enfants de l'époque.

Les membres du comité souhaitent mettre en place des activités nouvelles afin d'amasser les fonds nécessaires au projet qui sont actuellement évalués à 50 000\$. Ils proposent donc, à la population résidente et d'affaires de toute la grande région, la conférence

de Marcel Leboeuf reconnu pour ses talents d'orateur et de motivateur. De Les moineaux et les pinsons jusqu'à Virginie en passant par Shop Suey et Au nom du père et du fils, monsieur Leboeuf est animé d'une passion du travail. Il est également passionné par les affaires et aime partager l'expérience qu'il vit avec son entreprise, le Théâtre des Grands Chênes. Sa conférence aborde des thèmes tels que la mobilisation d'une équipe, notre propre mobilisation et motivation ainsi que comment découvrir ses passions. On dit de lui qu'il est un « conférencier captivant, sincère et motivant, MARCEL LÉBOEUF communique à tous sa passion du travail et sa passion des affaires. »

La conférence d'une durée de 2 heures débutera à 19h30. Les billets sont en vente à un coût minime soit 20\$ par adulte et 15\$ pour les enfants et les étudiants. Les taxes sont incluses. Il est possible de se les procurer en contactant la billetterie des Arts de la scène de Montmagny au 241-5999.

Source: Mélanie Simard

Pour information: Pierre Côté au 259-7762



Boulet

Encans Boulet inc.

ALFRED BOULET

564, ch. Riv.-Sud, Saint-François, Montmagny G0R 3A0
 Tél.: (418) 259-7086 Fax: (418) 259-2610
 Pierre Boulet, encanteur
 www.encansboulet.com

*Notre distinction,
votre satisfaction!*

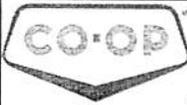
Achat et vente de ferme

**MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.**

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

**275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0**

Tél.: 418-259-7789
Ligne directe: 1-800-463-8744



S.C.A. RIVIÈRE-DU-SUD



**Besoin de changer de décor, venez consulter notre conseillère
en décoration, madame Louise Ouellet**

| | | |
|----------------|----------|---|
| Saint-François | 259-7715 |  |
| Berthier | 259-7718 | |
| La Durantaye | 884-2802 | |



Joyeuse Saint-Valentin !





Le député Norbert Morin annonce ses priorités pour 2005

Le député de Montmagny-L'Islet et adjoint parlementaire au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, M. Norbert Morin, a fait part de ses priorités dans le comté de Montmagny-L'Islet pour l'année 2005.

En ce qui concerne l'économie et l'emploi, les efforts seront déployés pour la mise sur pied du FIER (Fonds d'intervention économique et régional) dans Montmagny-L'Islet. Pour Norbert Morin, la formule selon laquelle le gouvernement s'associera pour soutenir la création de fonds régionaux autonomes et privés sera plus efficace pour le développement de nos entreprises. Des investisseurs privés pourront donc joindre leur mise de fonds à celle du FIER, ce qui permettra d'accroître l'effet levier sur l'économie de Montmagny-L'Islet.

«Pour se tailler une place en tant que région au niveau économique, nous devons maintenir et même accentuer le partenariat en place entre les deux MRC, bonifier l'arrimage et renforcer le maillage des structures gouvernementales. La clé du succès de notre développement économique repose en grande partie sur le partenariat qui favorise grandement la mise sur pied de projets structurants. Je compte bien voir à ce que la concertation entre les organismes de développement soit omniprésente en 2005» de dire Norbert Morin.

Au niveau de l'économie touristique, le député entend bien appuyer les projets de développement créateurs d'emplois. Par ailleurs, une attention particulière sera portée au projet de la halte routière à Saint-Michel. Pour Norbert Morin, l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud doit devenir la porte d'entrée de la Côte-du-Sud pour les touristes, ce qui générera des retombées économiques majeures pour tout le comté. Plus à l'Est, la mise aux normes du bureau d'information et d'accueil touristique à Saint-Jean-Port-Joli permettra au comté d'être bien desservi.

Évidemment, le secteur de la santé et des services sociaux est au cœur des priorités du député. Le dossier majeur qui retiendra son attention est l'autorisation du ministère pour l'agrandissement de l'urgence et des soins intensifs du Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet (anciennement l'Hôtel-Dieu de Montmagny).

Par ailleurs, le député s'assurera du bon fonctionnement du nouveau réseau local de santé pour un meilleur suivi à la clientèle et veillera à ce que le sud du comté reçoive les services adéquatement. «Le nouveau conseil d'administration de notre réseau de santé est formé de personnes représentant les deux MRC qui ont à cœur le service à la clientèle. Je leur fais confiance pour gérer les services adaptés à notre population et répondre à ses besoins» de commenter Norbert Morin.

En regard à l'environnement, le député veillera à ce que l'harmonie sociale règne entre les élus municipaux et les producteurs agricoles présentant des projets de porcheries. En regard de la Loi 54, les municipalités auront la possibilité de rattacher certaines conditions à la délivrance du permis de construction requis. Étant donné que chaque municipalité connaît bien les besoins de son milieu, elles auront la latitude de voir au respect du milieu écologique et de la vitalité économique de leur communauté pour un développement durable.

Suite à la page 9

Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc.

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2
☎ (418) 248-3358

**ASSURANCE DES PARTICULIERS
ET DES ENTREPRISES**



Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.



Denise Prévost
souscriptrice

AUTO - HABITATION - COMMERCE

AFI : Un choix de confiance
SERVICES FINANCIERS

FERME HORTICOLE Lajoie

- ✳ Conception, réalisation et entretien paysager
- ✳ Centre-jardin
- ✳ Producteur de vivaces et d'annuelles

330, boul. St-Vallier
Saint-Vallier Qc G0R 4J0
Tél.: 418 • 884 • 3124



Le député Morin...

Au niveau du réseau routier du comté, Norbert Morin continue le travail déjà bien amorcé auprès du gouvernement. Les routes 283 et 285 feront notamment l'objet de négociations intensives afin de réaliser des travaux de réfection cette année.

Des projets majeurs pour améliorer l'eau potable des municipalités de Saint-Adalbert et de Saint-Paul-de-Montminy seront aussi en cours de négociation, toujours en fonction de la capacité de payer des citoyens et des réalités des municipalités rurales. Un projet est également en négociation pour l'approvisionnement en eau à la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet. Pour Norbert Morin, «l'eau potable est une priorité et doit être accessible aux résidents. Il est impensable d'attirer de nouvelles familles et de maintenir celles en place sans offrir ce service essentiel» de mentionner le député.

En ce qui a trait au secteur communautaire, Norbert Morin continuera d'être à l'écoute des organisations et de les supporter dans leurs démarches. Des actions seront également entreprises par le député pour tenter d'obtenir des logements sociaux abordables pour les aînés.

Plusieurs dossiers majeurs sont donc au programme cette année. «Si nous allons tous dans le même sens, notre comté se démarquera, maintiendra sa vitalité économique et sa qualité de vie. Toutes les pièces sont en place pour connaître une année de succès puisque nous avons le vent dans les voiles. Il s'agit que chacun des acteurs impliqués dans le développement de notre comté joue bien son rôle et le comté en sortira gagnant» de conclure Norbert Morin.

Source: Mireille Thibault, attachée politique
Député Norbert Morin



Offrez-vous une
maison adaptée à
votre style de vie



- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web : www.maisonlaprise.com
- Plus de 400 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

240, des Ateliers
Montmagny
(418) 248-0401

R.B.Q: 2634-7666-98

LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE EN ACTION

Initiation chrétienne

Sacrement de la confirmation

Le 30 janvier dernier, nous avons célébré la confirmation de vingt de nos jeunes: Cassandra Bélanger, Alexandre Blais, Michaël Blais, Mylène Blais, Sophie Blais, Anne-Marie Bonneau, Samuel Boissonneault, Cynthia Bourgault, Virginie Coulombe, Alexandre Dubreuil, Charlene Gourgues, Samuel Lamonde, Véronique Noël, Sonya Normand, Jean-Martin Paré, Carol-Ann Pellerin, Benjamin Roy, Gabriel Tanguay, Katherine Tanguay, Catherine Théberge.

Ce fut une belle célébration au cours de laquelle notre évêque, Mgr. Clément Fecteau, a conféré aux jeunes le don de l'Esprit Saint, tout en leur rappelant l'importance de poursuivre leur cheminement de foi en conformité avec ce qu'ils ont reçu.

J'en profite pour remercier Mesdames Patricia Lachance et Yolande Mercier pour avoir mené à bien et de façon consciencieuse l'ensemble de la démarche catéchétique. Et grand merci aux parents qui les ont secondé aux différentes étapes de cette longue préparation. Et félicitations aux jeunes! Soyez heureux en suivant Jésus sur la route de l'Évangile! Faites constamment appel à l'Esprit Saint afin d'être des témoins audacieux de Jésus ressuscité!

Sacrements du pardon et de l'eucharistie

La démarche préparatoire en vue de la célébration des sacrements du pardon et de l'eucharistie est engagée. Les jeunes comptent beaucoup sur la prière de la communauté chrétienne pour les soutenir dans cette nouvelle expérience.

Présentation et assermentation des nouveaux marguilliers

Le 12 décembre dernier avait lieu l'Assemblée des paroissiens de Saint-François. Nous y avons élu deux marguilliers: Mme Monique Fiset, qui en est à son deuxième mandat, et M. Jean-Paul Bonneau.

Le 9 janvier, dans le cadre de la messe dominicale, nous avons présenté le nouveau Conseil de Fabrique et assermenté les deux marguilliers nouvellement élus. Nous en avons profité également pour remercier d'une façon toute particulière M. Rénald Roy, qui a œuvré activement et avec beaucoup de dévouement et de compétence pendant 6 ans comme marguillier. Grand merci à toutes ces personnes qui œuvrent ainsi au service de leur communauté chrétienne.

Le Carême 2005

Le Carême 2005 s'ouvrira le mercredi 9 février prochain par la célébration des cendres à 19h30. Le thème du Carême 2005 est: «Témoins de Dieu pour un monde nouveau».

Sépultures

Mlle Jeannette Lavoie, décédée le 17 décembre à l'âge de 80 ans.

Les funérailles ont eu lieu le 23 décembre.

Mme Alma Simard (feu Armand Chamberland), décédée le 28 décembre à l'âge de 92 ans. Les funérailles ont eu lieu le 31 décembre.

M. Pascal Lavoie, fils de Réal Lavoie et de Diane Boulet, décédé le 28 décembre à l'âge de 27 ans. Les funérailles ont eu lieu le 3 janvier.

M. Raymond Boudreau (Yolande Lachance), décédé le 6 janvier à l'âge de 77 ans. Les funérailles ont eu lieu le 10 janvier.



Activités de février au Club V.T.T.

12 février: en collaboration avec la soirée féerique de Saint-Raphaël, parade au flambeau, départ à 19h du Club pour Saint-Raphaël

19 février: souper spaghetti avec le chansonnier Johny

26-27 février: super randonnée

27 février: déjeuner cognac de 9h à 12h .

Pour informations

Cécile: 259-7454

Club: 243-2303

Carte de membre en vente au Club: 100,00\$

Passé journalière: 30,00\$



**PRODUITS MÉTALLIQUES ROY
inc.**

**52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0**

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

**FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE**

Votre spécialiste en informatique
(418) 248-0074

FORTUNE 1000 ACOMBA

2 pour 1 sur les applications ACOMBA

Achetez une application Acomba
et obtenez-en une deuxième de votre choix gratuitement*.

* De valeur égale ou inférieure.

Offre valide du 1er janvier 2005 au 28 février 2005
Conditions disponibles chez votre détaillant Acomba.

**2 pour 1
sur les applications
Acomba**

OFFRE VALIDE DU 1^{ER} JANVIER 2005 AU 28 FÉVRIER 2005



Dumoulin

Électronique • Informatique • Photo • Communications

Propriétaire à Montmagny: MICROPLUS CÔTE-SUD



67, St-Jean-Baptiste Est, Montmagny ■ **248-0074**

**Pour plus tard,
c'est maintenant :**

1 800 463-5229

REER

Obligations à taux progressif
Obligations à taux fixe
Obligations boursières

BONI DE

1%

la première année*
pour les nouveaux
fonds REER.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.
Passez nous voir au 333, Grande Allée Est à Québec ou
au 2000, av. McGill College à Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h.
Nous serons également ouverts les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

www.epq.gouv.qc.ca

**Épargne
Placements**

Québec 

*Pour les Obligations boursières, le boni de 1% est applicable sur le capital investi pour les nouveaux fonds REER.



Brunch à tous les dimanches au Club Motoneige Le Petit Canton

À compter du 9 janvier 2005 et jusqu'à la fermeture de la saison.

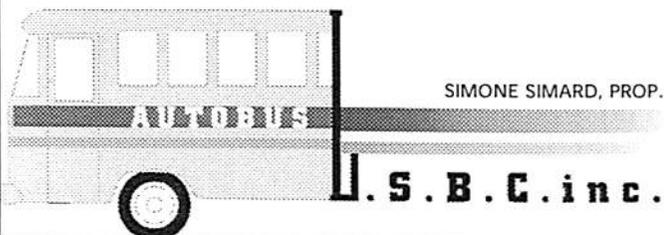
Le relais du Club est situé au 772, montée de la Station à Saint-Vallier 884-3939

Coût: 9,95\$ par personne.

Motoneigistes ou non motoneigistes, tous sont invités!

Tél.: 418 • 259 • 7140
Télé.: 418 • 259 • 7140

10, chemin des Prairies Est
Saint-François, Québec
G0R 3A0



*Dites le avec
amour!*



C'est beaucoup plus simple!

CASSE-CROÛTE CHEZ MIKE

570, Chemin St-François Ouest
Saint-François

→ 259-2447



JOACHIM LAFERRIÈRE
ELECTRICIEN INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL
• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157

JB

LES
CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHER^{INC.}

La nouvelle
GARANTIE
MAISONS
NEUVES
APCHQ

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale
194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer

Licence RBQ
8000-1316-58

Tél. et Fax: 259-2628



25, de l'Étang, Saint-François
Montmagny (Québec) G0R 2G0

Tél.: 418-259-7710

Fax: 418-259-7013

Sans frais: 866-259-7710

Visitez notre **site**

www.emballageslm.com
fredjean@emballageslm.com

Mousse au chocolat mi-sucré

Préparation 20 minutes plus la réfrigération

- 6 carrés de chocolat mi-sucré Baker's, fondus et refroidis
- 3 œufs
- 2 c. à table de liqueur de café
- 3 c. à table de sucre à glacer
- 1 tasse de crème 35% fouettée

Bien mélanger ensemble le chocolat, 1 œuf entier et 2 jaunes d'œuf. Incorporer la liqueur.

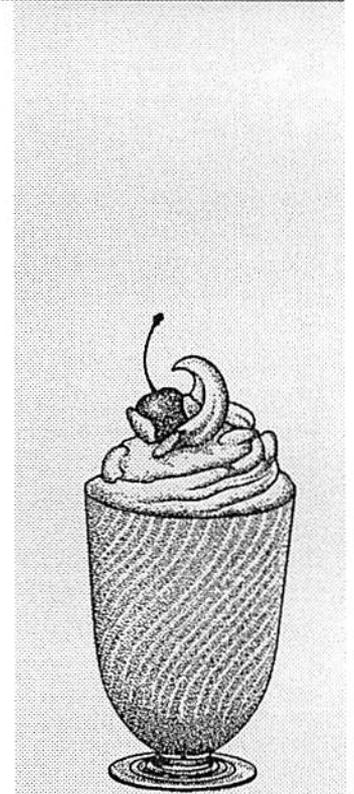
Battre 2 blancs d'œuf jusqu'à ce qu'ils soient mousseux. Ajouter le sucre à glacer et battre jusqu'à formation de pics fermes et brillants.

Incorporer délicatement la crème fouettée dans les blancs d'œuf. Incorporer délicatement le mélange de chocolat dans le mélange de blancs d'œuf.

Verser dans des coupes en chocolat ou des coupes à dessert.

Réfrigérer 3 heures

Bonne St-Valentin



DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS

ON NE VOUS CACHE RIEN

Épicerie

Agent autorisé
de la SAQ



NOS OPÉRATIONS SERONT PERTURBÉES PENDANT QUELQUES JOURS.

LE DÉPANNEUR
CHANGE DE

LOOK



En attendant vous pourrez
toujours regarder par la vitrine !

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

259-7151

Les enfants et le froid Soyez vigilants!

Lors d'activités extérieures, il faut se rappeler que les enfants sont physiologiquement plus vulnérables au froid que les adultes et se fatiguent plus vite qu'eux. Selon le développement atteint, les enfants possèdent plus ou moins les habiletés verbales pour communiquer ce qu'ils ressentent, les références pour interpréter les signaux de refroidissement et les moyens pour réagir adéquatement. L'adulte ne doit donc pas se considérer comme point de référence pour déterminer si l'enfant peut faire une sortie ou s'il commence à avoir froid et à être fatigué. Rappelez-vous aussi que le vent peut transformer un froid modéré en froid glacial, alors que l'humidité sur la peau accélère la perte de chaleur corporelle. De plus, l'eau, produite par la transpiration ou la pluie par exemple, diminue le pouvoir isolant des vêtements. Apprenez à vos enfants à reconnaître les signaux de refroidissement et demeurez vigilants lors de vos sorties par temps froid. Pour en savoir davantage sur ce sujet et connaître d'autres conseils de sécurité, consulter le site du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir à l'adresse www.mamsl.gouv.qc.ca, sous l'onglet «Sécurité» de la section «Sport et loisir».

Source: Communication-Québec



AUTOPRO
CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- Service de «Frame master»
- Voitures de courtoisie
- Installation de pare-brise
- Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS
174, 4^e Rue, Montmagny
Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072
Fax: 418-248-7071

PLUS DE 43 ANS D'EXPÉRIENCE





Arnebec
Décor

une division de

TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Afin de compléter votre aménagement paysager Arnebec Décor vous offre une variété d'ornements de parterre telles: les fontaines, bains d'oiseaux, statues et plusieurs modèles de différentes grandeurs qui sauront agrémenter votre décor.

Venez nous voir!

Près de la sortie 369
de l'autoroute 20
115, rue Principale • St-Pierre
tel.: 241-5242 / 248-2585
fax: 241-5248 / 248-8387

N° de licence RBQ: 2552 189929

POUR MIEUX VOUS SERVIR,
NOUS SOMMES OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H À 17 H
ET LES SAMEDIS ET DIMANCHE
DE 10 H À 16 H



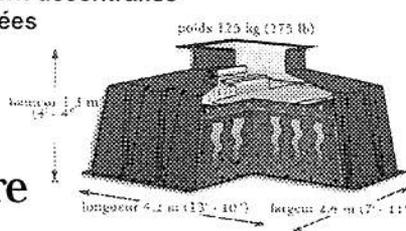
TERRASSEMENTS
Joncas
& Frères inc.

Une solution performante, simple et compacte

Système d'assainissement décentralisé pour traiter vos eaux usées



le
Biofiltre



poide 125 kg (275 lb)
longueur 4,2 m (13' - 10") largeur 4,9 m (16' - 11")

SPÉCIALISTE EN:

- ✓ EXCAVATION ✓ TERRASSEMENT
- ✓ MARTEAU HYDRAULIQUE ✓ NIVEAU AU LASER
- ✓ VENTE ET INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES ET CHAMPS D'ÉPURATION

De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé

- ✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE

Pouvoir... ensemble aux élections 2005 !

En novembre 2005, les citoyennes et citoyens seront appelés à élire leurs conseils municipaux. Le Centre-Femmes La Jardilec de Saint-Jean-Port-Joli entreprendra différentes actions dans les mois à venir afin d'informer et de susciter une plus grande implication des femmes en politique municipale. Ainsi, tout au long de l'hiver et du printemps, nous vous offrons des petits quiz informatifs.

La citoyenneté des femmes, une histoire courte...

La minorité des femmes mariées, c'était hier...

Il y a encore à peine 40 ans, au Québec, les femmes mariées étaient traitées comme des enfants. Leur incapacité juridique était inscrite dans la loi. Ce statut les empêchait d'ouvrir un compte bancaire et les obligeait à se soumettre en tous points à l'autorité du mari. Ainsi, le salaire gagné par une épouse devait être remis à l'époux. La loi proclamait l'autorité du mari dans le choix du lieu de résidence - d'où l'expression qui prend mari prend pays. Face aux enfants, le père détenait seul l'autorité parentale légale. Ainsi, jusqu'en 1964, une mère de famille ne pouvait décider d'une intervention chirurgicale pour son enfant, à moins que le père n'en autorise l'exécution ou qu'il n'ait été déclaré incapable de le faire. Même exclusion sur le plan de l'administration de la justice. Avant 1973, les femmes ne pouvaient être membres d'un jury dans un procès en cour fédérale!

Question 1 En quelle année les femmes des provinces suivantes ont-elles obtenu le droit de vote ?

1. Manitoba, Saskatchewan et Alberta
2. Colombie-Britannique et Ontario
3. Nouveau-Brunswick
4. Île du Prince Édouard
5. Québec

Question 2 En quelle année les femmes des pays suivants ont-elles obtenu le droit de vote ?

1. l'État du Massachusetts aux États-Unis
2. Suède (au palier municipal)
3. Australie
4. Norvège
5. Canada (au palier fédéral)
6. États-Unis
7. France
8. Suisse
9. Afrique du Sud

Question 3 Dans quels pays les femmes n'ont toujours pas le droit de vote ?

Cette information est tirée du document de référence et d'animation Pouvoir...ensemble réalisé par le Centre-Femmes La Jardilec en collaboration avec la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval. Nous vous invitons à communiquer avec Chantal Deschênes au Centre-Femmes au numéro 598 9677 si vous désirez plus d'information sur les activités à venir en rapport avec les élections municipales 2005.

| Question 3 | (en même temps que les Noirs) |
|------------|-------------------------------|
| 9 : 1994 | Arabie Saoudite |
| 7 : 1945 | Koweït, Émirats Arabes Unis, |
| 5 : 1918 | Question 2 |
| 3 : 1894 | 5 : 1940 |
| 4 : 1913 | 3 : 1919 |
| 2 : 1862 | 1 : 1916 |
| Question 1 | 2 : 1917 |
| Réponses | 4 : 1922 |

Les Impressions

CREDO

Tout sous un même toit !

- Imprimerie commerciale
- Laser couleur
- Infographie, graphisme
- Centre de photocopie
- Édition court tirage
- Formules en continue
- Formulaire laser
- Catalogues
- Étiquettes tout format
- Dépliants

1010, rue Renault, Saint-Jean-Chrysostome G6Z 2Y8
11 ch. St-François Ouest, St-François-de-la-Rivière-du-Sud G0R 3A0
Tél.: (418) 839-7207 Téléc.: (418) 839-1665
Sans frais: 1 888 839-7207 Courriel: imp.credo@qc.aira.com

Weed Man®

FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS

ENTRETIEN DE PELOUSE
ESTIMATION GRATUITE

256, chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

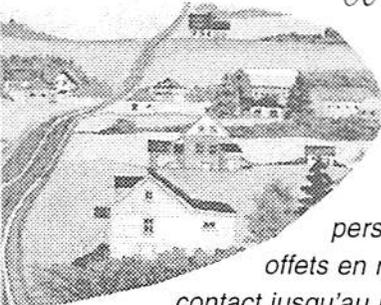
Tél.: 418-259-7700
Sans frais: 1 800 463-4877



Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici

Une équipe dynamique et professionnelle à l'image et à l'écoute des gens d'ici.

Des services personnalisés entièrement offerts en région, de tout premier contact jusqu'au règlement d'un sinistre




PROMUTUEL Montmagny

Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE
habitation • automobile • commerciale • agricole • vie

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789
Ligne directe: 1-800-463-8744

Ferme Porasseny inc. & Saint-François Montmagny

Éleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)
Landrace, Yorkshire, Duroc/Suivie par le PEG, PVSP.

Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333

Auto PLACE

MAÎTRE MÉCANICIEN

- Mécanique et carrosserie
- Remorquage 24 heures
- Vente d'auto
- Pièces usagées
- Concessionnaire Argo



GARAGE SAMSON

873, Rang Nord Saint-Pierre G0R 4B0

TÉL.: 418 • 248-1422
FAX: 418 • 248-7074



les équipements de ferme **bonneau**

Gilbert Bonneau

VENTE ET SERVICE D'ÉQUIPEMENTS DE FERME

881, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
G0R 3A0

Bureau: 418 • 259-7735
Garage: 418 • 259-7289
Télé.: 418 • 259-2122

Un bon tuyau pour vos travaux de plomberie

Vous vous débrouillez assez bien en tant que bricoleur et vous en êtes fier. Les réparations à effectuer dans votre résidence sont de plus en plus nombreuses et vous envisagez de les faire vous-mêmes. En agissant ainsi, vous économiserez beaucoup d'argent et vous pourrez financer sans emprunt d'autres rénovations nécessaires.

Vous en êtes actuellement à planifier des modifications majeures à l'installation de plomberie de votre résidence et vous cherchez à mettre la main sur l'information adéquate qui vous permettra de réaliser ces travaux selon les règles de l'art.

Vous devez tout d'abord savoir qu'au Québec, toute installation de plomberie doit être conforme au Code de construction du Québec (chapitre III, «Plomberie»), depuis le 1^{er} octobre 2002. Il est également recommandé de consulter la municipalité où sont exécutés les travaux pour vérifier s'il y a des exigences particulières à cet endroit, particulièrement en ce qui a trait au réseau d'évacuation d'eaux pluviales, car les municipalités peuvent avoir des exigences qui leur sont propres.

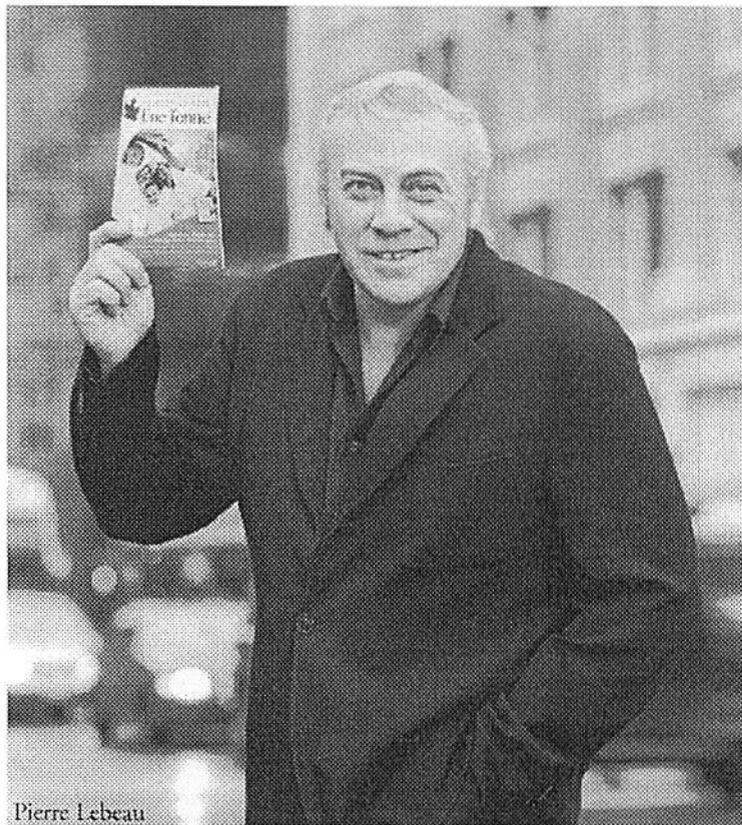
Saviez-vous qu'il est possible de raccorder un lavabo sur pied au réseau sanitaire d'évacuation de deux façons? Saviez-vous également que pour l'assemblage d'un joint vissé entre un raccord métallique et un raccord en plastique, il est recommandé

d'utiliser un raccord en plastique de type mâle? Installation de plomberie dans une résidence, un ouvrage de la Régie du bâtiment, édité aux Publications du Québec et disponible en librairie, vous aidera à voir la lumière...au bout du tuyau. La consultation de ce livre vous évitera des erreurs qui pourraient être coûteuses.

Ce manuel vulgarise les articles du Code de construction du Québec (chapitre III, «Plomberie») qui s'appliquent à une résidence. Son langage est simple et sa présentation est claire. C'est un guide indispensable pour s'y retrouver dans la jungle de la plomberie. À l'aide de nombreux exemples et tableaux et de quelque 430 illustrations et photos, cet ouvrage explique les principes de base de la conception, du dimensionnement et de l'installation du réseau sanitaire d'évacuation, du réseau de ventilation, du réseau d'évacuation d'eaux pluviales et du réseau de distribution d'eau potable d'une résidence.

Ce livre n'est pas destiné uniquement aux propriétaires désireux de réaliser ou de modifier l'installation de plomberie de leur résidence. Il est d'une grande utilité aussi pour les entrepreneurs en plomberie et les apprentis plombiers.

C'est un élément indispensable qui doit accompagner votre coffre à outils.



Pierre Lebeau

Relevons le défi partout au Canada

Chaque Canadien produit en moyenne cinq tonnes de gaz à effet de serre par année.

Chauffer et climatiser nos maisons, conduire, se servir des appareils électriques... presque toutes les activités qui requièrent de l'énergie provenant de combustibles fossiles produisent aussi des gaz à effet de serre (GES). Et ces gaz contribuent aux changements climatiques.

Relevons le défi d'une tonne: réduisons notre consommation d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre de 20 %, soit d'une tonne. Tout en économisant de l'argent, nous contribuerons à protéger l'environnement et la qualité de l'air.

Demandez votre Guide du défi d'une tonne. Consultez le site changementsclimatiques.gc.ca ou composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232), ATS 1 800 465-7735.

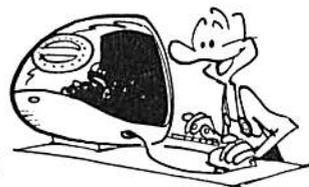
Défi d'une tonne Agissons contre les changements climatiques.



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada



Espacecité / Le téléportail

Si tu rêves de l'espace, observe sur ce site la préparation des astronautes pour une mission. Découvre les tâches qu'ils accomplissent dans l'espace ainsi que les dangers qu'ils y courent. Dans un des vidéos, Julie Payette te raconte son expérience dans l'espace. À la fin, un test de qualification t'attend.
www.espacecite.tv/beamroom.htm

Agriculture et alimentation Canada / Les espèces en danger

Avec le détective Isidore Faucon, tu devras trouver dix animaux en voie d'extinction dans la province de Saskatchewan. Quelques indices et une carte de la région te permettront de repérer l'habitat des animaux disparus. Ton but ultime: découvrir la raison de leur disparition. Mais fais vite! Tu devras réussir avant que l'horloge n'indique six heures!
www.agr.gc.ca/ptra/hawk/index_f.htm

Plate Tectonic Animations

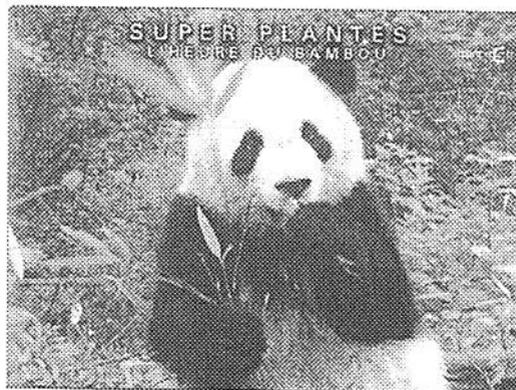
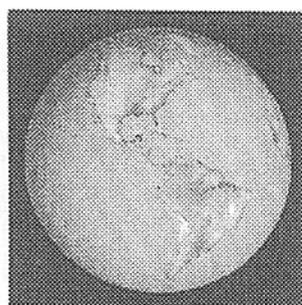
À quoi ressemblait la Terre avant que les continents ne se séparent? Où sont apparues les plaques tectoniques? Des cartes topographiques animées te permettent de comprendre. Le téléchargement est parfois long (en anglais seulement).
<http://wrgis.wr.usgs.gov/docs/parks/animate/index.html>

L'aventure verte / L'éducation au service de la Terre (LST)

Sais-tu comment prendre soin de notre planète? Avec l'aide de Sylvie ou Julien, participe à un questionnaire animé. Pour te rendre à l'école, prendras-tu ton vélo ou l'autobus? Le site du LST te propose plusieurs trucs, entre autres sur le recyclage. Pour partager tes idées, inscris-toi, c'est gratuit!
www.schoolnet.ca/future/youth/adventure/content.fr.htm

Les super-plantes

Certaines plantes communiquent entre elles. D'autres peuvent mesurer le temps. Quelles sont ces plantes douées de super-pouvoirs? L'indestructible Ginkgo, les arbres tueurs et les bambous à floraison synchronisée! Photos, vidéos et fonds d'écran te promettent une belle visite.
<http://tfo.org/television/emissions/superplantes/>



Texte: Orange Clavier

Saint-Valentin 14 février!



Le langage de la vérité est simple

Je m'interroge.
Est-ce vrai? Est-ce bien?
Est-ce nécessaire? Peut-être
avez-vous déjà entendu parler
des trois questions que l'on devrait
toujours se poser avant de parler. Combien de blessures inutiles seraient évitées si on mettait en pratique cette simple leçon! Mais à ce compte, direz-vous, nous ne dirons plus grand-chose! Peut-être, en effet, qu'au début nous nous apercevrons à quel point nos conversations sont futiles ou nuisibles. Mais c'est un point de départ vers autre chose. Quand nous aurons pris conscience de la nature de nos paroles, nous pourrons décider d'en changer et améliorer ainsi nos relations avec autrui. Nous blessons parfois les gens en parlant sans réfléchir. Ce qui est anodin pour nous peut être important pour notre interlocuteur. Lorsque nous cesserons de parler pour rien, nous commencerons à délivrer de véritables messages.

Avant de parler aujourd'hui, je me pose les trois questions essentielles: Est-ce vrai? Est-ce bien? Est-ce nécessaire?

Besoin d'aide ou de parler?

Plusieurs services sont mis à la disposition des personnes ayant besoin de réconfort ou désirant obtenir des renseignements dans le domaine de la santé. N'hésitez pas à les utiliser!

| | |
|--------------------------|----------------|
| Ligne parents | 1 800 361-5085 |
| Ligne Jeunesse j'écoute | |
| Pour les jeunes | 1 800 668-6868 |
| Pour les parents | 1 888 603-9100 |
| Drogue aide et référence | 1 800 265-2626 |
| SOS Violence conjugale | 1 800 363-9010 |
| Tel-Jeunes | 1 800 263-2266 |
| Info Abus (aînés) | 1 888 489-2287 |
| Jeu aide et référence | 1 800 461-0140 |

Par ailleurs, pour toute information sur les programmes et services du gouvernement du Québec, appelez Communication-Québec au numéro 1 800 363-1363. Consultez également la section Santé et services sociaux du portail de la Chaudière-Appalaches à l'adresse Internet suivante: <http://www.chaudiere-appalaches.gouv.qc.ca>. Vous y trouverez notamment la section «Où obtenir des services» dans la région, ainsi que des références utiles dans le domaine de la santé.

Source: Communication-Québec



2 0 0 5 FÉVRIER

AU FIL DES JOURS

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|---|---|--|--|---------------------------|--|---|
| | | 1 | 2 | 3 | 4  Bac Bleu | 5 Club V.T.T. Défilé aux flambeaux du Club à St-Raphaël |
| 6 | 7 Réunion du Conseil | 8  Comité d'embellissement réunion | 9 Fermières Vin et fromages 19h30 | 10 | 11  | 12 Tombée du journal  |
| 13 Brunch annuel de l'Association du baseball mineur 10h à 12h Centre des loisirs | 14 Saint-Valentin Réunion Comité de développement communautaire 19h30 | 15 | 16 | 17 | 18  Bac Bleu | 19 Club V.T.T. Souper spaghetti Chansonnier Johny au Club |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25  | 26 |
| 27 Club V.T.T. Déjeuner cognac au Club 9h-12h | 28 |  | | Saint-Valentin 14 février | | |



Fleuriste Demontmagny Inc.

Monique Gaudreau, propriétaire
310, boul. Taché Est, Montmagny
G5V 1C8

- ✿ FLEURISTE
- ✿ BOUTIQUE DÉCORATION
- ✿ SERRES ET CULTURE-JARDIN

248-0117 / 1-800-463-0117

NOUVELLE ADRESSE →

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment ajournée ce mercredi 15 décembre 2004, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures et trente minutes.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, François Létourneau, Rénaud Roy, Auguste Boulet et Gaston Garant, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

ACCEPTATION DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2004 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

| | |
|--|----------|
| Claude Morin, remb. frais déplacement 227 km | 90,80 |
| Fernand Bélanger, remb. Frais déplacement 198 km | 79,20 |
| La Garde paroissiale St-François, contribution achat nouveaux costumes | 3 000,00 |
| CARRA, remise décembre 2004 | 370,96 |
| Ferme horticole Lajoie, plan d'aménagement paysager | 441,70 |
| L'Écho St-François, publicité décembre 2004. | 350,00 |
| Laboratoire Environnement, analyses eau potable et usées | 318,62 |
| Ville de Montmagny, location testeur à boyaux | 51,76 |
| Stéréo Plus, carte Telus | 28,76 |
| Bodycote, analyses caractérisation de l'eau | 46,01 |
| Protection incendie CFS Itée, formation méthode inspection | 431,34 |
| ABA Construction, isolation Pav. Bédard | 1 840,40 |
| L'Arrêt Stop, essence | 23,13 |
| Martin Simard Transport, 16 voyages de neige | 368,26 |
| Philiass Blais et Fils enr. : | |
| 35 voyages de neige | 810,22 |
| 2 hres camion + 2 hres «loader» | 273,76 |
| | 1 083,98 |
| Peinture récupérées du Québec, traitement non acceptable | 32,01 |
| Propane GRG, propane Caserne incendie | 224,88 |
| Ultra Dépanneur St-François, essence: | |
| Camion incendie | 57,04 |
| Voirie | 54,51 |
| | 111,55 |
| Pétroles JMB, diesel 2000.3 litres à 0,699\$ | 1 608,29 |
| Garage J.G. Rémillard inc., 1 couteau déneigement | 276,06 |
| Pneus André Ouellet, réparation crevaison «pépine» | 40,26 |

| | |
|--|-----------------------|
| Les Automobiles Chabot : | |
| Pièces camion Mack | 42,71 |
| Pièces camion premiers répondants | 626,90 669,61 |
| Unibéton, 83,38 t.m. sable et sel 12% à 13,00\$ | 1 246,81 |
| MRC de Montmagny : | |
| Inscription congrès | 838,96 |
| Avis public dépôt rôle, listes adresses, etc..... | 52,19 |
| 5 composteurs à 20\$ = 100\$ + étiquettes | 119,33 |
| Récupération sapins de Noël 2003 | 21,17 |
| Entente intermunicipale inspecteur | 5939,00 |
| Contribution programme VVAP | 1250,00 |
| Contribution Fête de la pêche | 1000,00 |
| Collecte sélective pesée rés. Com. Sept..... | 274,00 |
| Collecte sélective pesée rés. Com. Oct. | 414,94 9 909,59 |
| Bureautique Côte Sud, 1 caisse de papier | 64,35 |
| Telus, service bureau, Internet, garage, incendie..... | 436,07 |
| TOTAL : | 23 144,40 |

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

QUÉBEC-MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud fait partie des municipalités qui ont été ciblées par le ministère de l'Environnement à l'effet qu'elle devait absolument améliorer la qualité de son eau potable et ce, dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'alimentation et de distribution d'eau potable de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est alimenté en eau par une prise d'eau de surface vulnérable à la contamination et qui nécessite l'installation d'un système de traitement complet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a pris immédiatement les dispositions nécessaires pour que des démarches soient faites afin qu'en bout de ligne la qualité d'eau potable distribuée par le réseau réponde aux nouvelles normes du règlement sur la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE BPR Groupe-Conseil a été mandaté par la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour réaliser les plans et devis permettant de solutionner la problématique d'alimentation en eau potable en fonction du nouveau règlement sur l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la solution la plus adaptée à la municipalité consiste à la construction d'une usine de filtration d'eau potable avec un système de traitement complet qui, au tout début avait été évaluée à environ 5 millions de dollars, pour passer ensuite à 7.6 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été remplie pour la réalisation du projet «Intégration des infrastructures d'approvisionnement d'eau potable des Municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud» dans le cadre du programme Infrastructures-Québec en vertu du volet 1 du programme;

CONSIDÉRANT QUE dans cette demande d'aide financière, il était question de

construire une usine de traitement de l'eau potable de type conventionnel d'une capacité de 2 722 m³/d comprenant les étapes de traitement suivantes : coagulation, floculation, décantation, filtration et désinfection au chlore;

CONSIDÉRANT QUE le 29 janvier 2004, un protocole d'entente était signé entre la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et «Infrastructures-Québec» et qu'une aide financière de 3 800 724\$ était accordée pour tous les travaux de mise aux normes;

CONSIDÉRANT QUE des études de caractérisation de l'eau plus poussées ont révélé une quantité de THM élevée et que la solution éprouvée pour réduire les risques consiste en l'ozonation de l'eau entre les étapes de décantation et de filtration;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement a été rencontré et saisi de la situation et qu'il adhère à la solution de l'ozonation;

CONSIDÉRANT QU'un système d'ozonation, non-prévu au départ, entraîne une forte augmentation des coûts. Avant l'ozonation, le coût estimé était de l'ordre de 7 601 448\$ pour l'ensemble des travaux. Maintenant, le coût estimé passe à 8 750 000\$, soit une augmentation de l'ordre de 1 148 552\$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud demande au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, par l'entremise du programme «Québec-Municipalités» d'octroyer une aide additionnelle qui comblerait 80% des coûts supplémentaires occasionnés par l'ajout des équipements d'ozonation à l'usine de filtration et qui s'élèvent à 1 148 552\$;

QUE le directeur du projet, monsieur Martin Lapointe, de la firme BPR Groupe-Conseil, soit autorisé pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud à effectuer les démarches nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

QUE monsieur le Maire Pierre Jean et monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier, soient les représentants de la Municipalité autorisés à signer tous les documents reliés à cette demande d'aide financière et à tout autre document relié au dossier de l'eau potable.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, à monsieur Norbert Morin, député de L'Islet-Montmagny et à BPR Groupe-Conseil.

INFRASTRUCTURES-QUÉBEC (DEMANDE RÉVISÉE)

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'alimentation et de distribution d'eau potable de la Municipalité de Saint-François est alimenté en eau par une prise d'eau de surface vulnérable à la contamination et qui nécessite l'installation d'un système de traitement complet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François fait partie des municipalités qui ont été avisées par le ministère de l'Environnement et qu'elle devra apporter des correctifs à son réseau d'aqueduc dans le but d'améliorer la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement exige que la municipalité de Saint-François réalise les travaux correctifs dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE BPR Groupe-conseil a été mandaté pour réaliser les plans et devis permettant de solutionner la problématique d'alimentation en eau potable en fonction du nouveau règlement sur l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a mis en place un programme d'aide financière «Infrastructures-Québec» comportant un volet permettant aux municipalités de réaliser des projets visant à améliorer l'approvisionnement et la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François a déjà présenté et obtenu une demande d'aide financière dans ce nouveau programme conjointement avec la municipalité de Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE les essais pilotes réalisés sur les échantillons d'eau brute de la prise d'eau démontrent que l'installation d'ozoneurs est nécessaire pour assurer une eau potable de qualité;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de ces équipements entraîne une augmentation du coût du projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François ne peut réaliser les travaux proposés sans une aide financière additionnelle;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François demande une révision de l'aide financière déjà accordée pour son projet d'alimentation en eau conjoint avec Saint-Pierre dans le programme «Infrastructures-Québec».

QUE la Municipalité de Saint-François autorise BPR Groupe-Conseil à la représenter sur le plan technique auprès des organismes ou ministères concernés par les programmes d'infrastructures.

QUE monsieur Pierre Jean, maire ou Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier, soit désigné comme représentant autorisé à signer tout document ou formulaire relativement à ce projet.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Alain Bédard du programme «Infrastructures-Québec», à monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet et à BPR Groupe-Conseil.

PRÉSENTATION DU BUDGET DE L'O.M.H. 2005

| Budget comparatif | BUDGET 2005 | |
|------------------------------|-------------|-----------|
| | 2004 | 2005 |
| Revenus | 127 947\$ | 143 063\$ |
| Dépenses | | |
| Administration | 11 032\$ | 11 568\$ |
| Conciergerie – Entretien | 35 553\$ | 35 753\$ |
| Énergie – Taxes – Assurances | 89 702\$ | 89 072\$ |
| Remplacement – Amélioration | 36 000\$ | 145 000\$ |
| Financement | 85 238\$ | 85 182\$ |
| Service à la clientèle | 8 110\$ | 8 110\$ |
| Total des dépenses | 265 635\$ | 374 685\$ |
| Déficit | 137 688\$ | 231 622\$ |
| Partage déficit | | |
| SHQ | 123 919\$ | 208 460\$ |
| Municipalité | 13 769\$ | 23 162\$ |

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a adopté son budget d'opération se terminant le 31 décembre 2005;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation projette de changer beaucoup de fenêtres et de portes en 2005;

ATTENDU QUE ce budget est soumis à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour étude et approbation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT par monsieur le Maire et les autres conseillers présents que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte et approuve le budget de l'Office municipal d'habitation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau

APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à vingt et une heures et cinquante minutes.

Adopté unanimement

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, Sec.-très.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 10 janvier 2005, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, François Létourneau, Réналd Roy, Auguste Boulet, Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 6 DÉCEMBRE 2004, DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2004 AINSI QUE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE AJOURNÉE DU MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2004

Une photocopie des procès-verbaux de la séance régulière du lundi 6 décembre 2004, de la séance spéciale du mercredi 15 décembre 2004 ainsi que de la séance régulière ajournée du mercredi 15 décembre 2004 ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux de la séance régulière du lundi 6 décembre 2004, de la séance spéciale du mercredi 15 décembre 2004 ainsi que de la séance régulière ajournée du mercredi 15 décembre 2004 soient acceptés tels que déposés.

PRÉSENTATION DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2004

| | |
|--|-------------------------|
| BPR Groupe-Conseil, honoraires professionnels projet eau potable | 37 276,75 |
| Brûleurs Pierre Carrier: | |
| Remettre courant fournaise M. Paroisse | 86,26 |
| Réparation fournaise Maison de la Paroisse | 339,32 425,58 |
| Bureautique Côte Sud, contrat photocopieur | 54,21 |
| Claude Morin: | |
| Remb. frais déplacement 201 km | 80,40 |
| Remb. frais déplacement 357 km | 142,80 223,20 |
| Commission scolaire Côte Sud, formation sécurité | 700,00 |
| Cytech Mercier, réparation lumières de rue | 267,12 |
| Équipements Sigma inc., pièce niveleuse | 249,31 |
| Fédération Québécoise des Municipalités, envoi Dicom | 74,58 |
| Ferme Morigeau (Maurice Fiset), nettoyage égout Morigeau et trou d'homme | 391,09 |

| | |
|--|-----------|
| Ferme Riverside, déneigement à l'arrière de l'église | 201,29 |
| Gaétan Bolduc & Ass. réparations pompe ass. eaux | 191,01 |
| Garage J. G. Rémillard inc.: | |
| 4 sabots (lames) | 274,63 |
| Lames | 497,25 |
| | 771,88 |
| Hydro-Québec: | |
| Bi-énergie M. Paroisse | 45,04 |
| Éclairage public décembre 2004 | 577,56 |
| Raccordement 2 feux clignotants école | 516,42 |
| | 1 139,02 |
| Jacques Caron, caisse papier main et hygiénique | 78,78 |
| Jocelyne Noël, entretien bureau décembre 2004 | 90,00 |
| Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes | 46,77 |
| Lemieux Nolet, honoraires professionnels fermeture règlement | 920,20 |
| Les Automobiles Chabot inc., pièce camion Mack | 96,31 |
| Les Commerçants de la Chaudière, transport Dicom | 42,77 |
| Les Concassés du Cap, collecte mensuelle décembre 2004 | 4 202,44 |
| Les Constructions H.D.F., service de buteur (sillons) | 1 038,11 |
| Les Éditions Malbec, calendrier municipal 2005 | 29,95 |
| Les Produits ind. J.-P. Côté, chlore (1 820 litres à .37) | 774,58 |
| M.R.C. de Montmagny, collecte sélective tonnage nov. 2004 | 292,00 |
| Mack Ste-Foy, pieces camion Mack | 574,55 |
| Mario Gaumond, pièces et accessoires (garage) | 335,41 |
| Mario Paré (pompier), remb. frais déplacement 188 km+ repas formation | 105,20 |
| Martin Simard Transport: 52 voyages de neige (1 405,88 m3 à .805) | 1 301,77 |
| Martineau Express, transport colis | 9,96 |
| Michel Boissonneault (pompier), remb. frais déplacement 50 km + repas formation | 50,00 |
| Ministre des Finances, droits annuels barrage | 1 007,57 |
| Ministre Revenu Québec, remise décembre 2004 | 7 156,40 |
| Nadeau Premiers Secours, matériel premiers soins | 39,05 |
| Pétrole JMB inc.: | |
| Huile à chauffage (1 978,2 litres à .52) + diesel (2 493,3 litres à .739) | 3302,60 |
| Diesel (3 663,6 litres à .699) | 2945,63 |
| Huile à chauffage M. Paroisse (1 557,5 litres à .52) | 931,58 |
| Diesel (2 917,9 à .739) | 2480,32 |
| Huile à chauffage M. Paroisse (1 354.8 litres à .51) | 794,77 |
| | 10 454,90 |
| Philiat Blais et Fils: | |
| 50 voyages de neige (1 250 m³ à .805) | 1 157,46 |
| Pièces d'auto G.G.M., pièces diverses: | |
| Pièces acc. | 87,77 |
| Souffleur | 52,22 |
| Machinerie entretien général | 236,97 |
| | 376,96 |
| Pneus André Ouellet 2000 inc., pneu camion Mack | 912,21 |
| Praxair: | |
| Électrodes | 183,63 |

| | | |
|---|---------|------------------|
| Location bouteille | 27,84 | 211,47 |
| Propane GRG, propane caserne incendie | | 305,95 |
| Régie inter. Anse-à-Gilles, enfouissement ordures décembre 2004 | 2 | 292,16 |
| Rem, pièces ass. eaux | | 74,08 |
| Revenu Canada, remise décembre 2004 | 4 | 151,50 |
| Sable Marco, sel à glace en vrac (13,29 t.m. à 58,00) | | 886,64 |
| Soc. Canadienne des Postes: | | |
| Envoi circulaires (soirée 31 décembre) | 57,79 | |
| Envoi Express post | 33,13 | 90,92 |
| Soc. Coop. Agr. Riv. Sud, matériel divers: | | |
| Garage, pièces et accessoires | 313,78 | |
| Ass. des eaux | 14,24 | |
| Caserne incendie | 59,31 | |
| Comité d'embellissement | 1429,79 | 1 817,12 |
| Spécialité Ressort inc., pièces camion 10 roues | | 409,52 |
| Stéréo Plus, achat cellulaire (déneigement) | | 149,52 |
| Telus Mobilité, service cellulaire | | 29,98 |
| Transdiff, pièce camion Mack | | 249,79 |
| Ultra Dépanneur St-François, essence + fournitures: | | |
| Voirie | 44,58 | |
| Camion incendie | 27,64 | |
| Fournitures | 26,96 | 99,18 |
| Unibéton: | | |
| Sable et sel 12 ^e | 4410,93 | |
| Une roue pour le camion Mack | 20,00 | 4 430,93 |
| Yves Laflamme, remb. factures | | 10,01 |
| TOTAL: | | 88 267,16 |

Les comptes payés en décembre 2004 sont présentés au Conseil municipal et ne soulèvent aucun commentaire particulier.

ACCEPTATION DES COMPTES DE JANVIER 2005

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

| | | |
|--|-----------|----------|
| Chambre de Commerce et Industrie de Montmagny, adhésion 2005 | | 152,00 |
| CIB, support technique 2005 | 3 | 163,19 |
| Claude Morin, remb. frais déplacement 155 km | | 62,00 |
| La Fabrique, loyer bibliothèque janvier 2005 | | 166,67 |
| L'Écho de St-François, publicité janvier 2005 | | 700,00 |
| Les Loisirs St-François de Montmagny inc., contribution municipale | 10 000,00 | |
| Pagenet, location téléavertisseurs janvier 2005 | | 371,36 |
| Pétroles J.M.B.: | | |
| Huile à chauffage garage (1057,2 litres à .51) | 620,18 | |
| Diesel (2688,7 litres à .735) | 2273,11 | 2 893,29 |
| Pièce d'auto GGM, filtres à huile | | 99,98 |
| Propane GRG, propane caserne incendie | | 324,95 |

Société canadienne des postes :

| | | |
|---|--------------|------------------|
| Achat 1 000 timbres | 575,13 | |
| Envoi journal l'Écho | 148,25 | 723,38 |
| Stéréo Plus Léonard Chabot, carte Telus | | 31,06 |
| TOTAL : | | 18 687,88 |

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX ET L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES AINSI QUE LES SERVICES POUR 2005 (RÈGLEMENT N° 197-2005)

Une copie dudit règlement est remise à chacun des élus.

RÈGLEMENT N° 197-2005

Règlement décrétant l'imposition des taxes foncières et de services pour l'année 2005.

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud concernant l'exercice financier débutant le 01 janvier 2005 et se terminant le 31 décembre 2005 déposé le 15 décembre 2004, a été adopté ce même jour;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du lundi 6 décembre 2004;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

IL EST ORDONNE ET STATUE par le Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit savoir:

ARTICLE I

Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et aux obligations de ladite municipalité prévues au budget, ce Conseil ordonne et décrète:

- 1- Qu'une taxe foncière générale incluant le déneigement de soixante-huit sous et huit dixième (0,688\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2005 et prélevée pour l'année fiscale 2005 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions y érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour fins d'administration générale et autres.
- 2- Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous (0,10\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2005 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées, ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés à l'extérieur des secteurs desservis par le réseau d'aqueduc municipal ainsi qu'à tous ceux situés à l'intérieur desdits secteurs et qui n'en utilisent pas les services ou parties d'immeubles qui n'utilisent pas les services du réseau d'aqueduc pour fins de protection incendie sur le territoire de la municipalité.
- 3- Qu'une taxe spéciale de dix-huit sous et demi (0,185\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2005, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y

- érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles imposables qui sont situés sur le territoire de la municipalité pour les fins des services de la Sûreté du Québec.
- 4- Qu'une taxe foncière spéciale de vingt-cinq sous (0,25\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2005, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles imposables qui sont situés sur le territoire de la municipalité pour les fins de la voirie locale transférée du gouvernement Provincial à la municipalité.
 - 5- Qu'une taxe foncière spéciale de trois sous (0,03\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2005, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles imposables qui sont situés sur le territoire de la municipalité pour combler la perte encourue suite à l'abolition du remboursement de la TVQ à la municipalité par le gouvernement Provincial.
 - 6- Qu'une taxe spéciale appelée «Ramassage de la neige» règlement N° 142-1995 et amendé par la résolution No 170-1997 soit imposée à chacun des propriétaires concernés dans un secteur du village bien délimité. Un montant de soixante-quinze dollars (75,00\$) sera prélevé à chacun de ces propriétaires concernés pour l'année 2005, en vue de répondre aux fins dudit règlement.
 - 7- Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (30,00\$) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure ou au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.
 - 8 A- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-dix dollars et vingt et un sous (90,21\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, sur tout le territoire de la municipalité pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.
 8. B- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-dix dollars et vingt et un sous (90,21\$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un chalet sur tout le territoire de la municipalité.
 8. C- Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingts dollars et quarante-deux sous (180,42\$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la municipalité.
 8. D- Qu'une taxe de compensation au montant de cent cinquante dollars et quarante-sept sous (150,47\$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la municipalité.
 8. E- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-dix dollars et vingt et un sous (90,21\$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la municipalité.
 9. A- Qu'une taxe de compensation au montant de quarante-sept dollars et quatre-vingt-trois sous (47,83\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, sur tout le territoire de la municipalité pour les fins du service de collecte sélective des matières recyclables.
 9. B- Qu'une taxe de compensation au montant de quarante-sept dollars et quatre-

vingt-trois sous (47,83\$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un chalet sur tout le territoire de la municipalité.

9. C- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-quinze dollars et soixante-six sous (95,66\$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la municipalité.
9. D- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-dix-huit dollars et cinquante-quatre sous (98,54\$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la municipalité.
9. E- Qu'une taxe de compensation au montant de quarante-sept dollars et quatre-vingt-trois sous (47,83\$) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la municipalité.
10. A- Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-dix dollars (190,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles qui utilisent le réseau municipal de l'aqueduc sur tout son territoire pour l'aqueduc municipal.
10. B- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-quinze dollars (95,00\$) soit imposée à tous les propriétaires d'un chalet ou d'une résidence saisonnière de moins de six mois d'habitation qui utilisent le réseau municipal d'aqueduc pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.
10. C- Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires d'animaux qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Tous bovins par unité animale | 3,97 par tête |
| Porcs | |
| 1 à 500 | 1,27 |
| 500 à 1000 | 1,02 |
| 1000 à 1500 | 0,79 |
| 1500 et plus | 0,63 |
| Volailles | |
| | 1,27 par cent têtes |

Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.
10. D- Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires de commerces, d'industries qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.

| | |
|--|----------|
| Laiterie de ferme | 28,90 |
| Spécial aux champs pour bovins | 37,50 |
| Garage privé | 84,70 |
| Bureau, garage privé, commerce léger | 209,60 |
| Résidence et commerce, institution bancaire | 371,40 |
| Société Coop., Boucherie abattoir et Emballage L & M | 635,30 |
| Industrie Garant inc. | 8 499,10 |
| Industrie Meubles Morigeau | 3 030,92 |
| Fenêtres Montmagny inc. | 3 395,97 |
| Produits Métalliques Roy inc. | 3 745,45 |

Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.
11. A- Qu'une taxe de compensation au montant de cent soixante-neuf dollars et

- soixante et un sous (169,61\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence dans le secteur Morigeau qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout.
11. B- Qu'une taxe de compensation au montant de trente-deux dollars et quarante-neuf sous (32,49\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie construction.
 11. C- Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie opération.
 11. D- Qu'une taxe de compensation au montant de quarante et un dollars et cinquante-deux sous (41,52\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
 11. E- Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
 11. F- Qu'une taxe foncière spéciale de vingt sous, six dixième, quatre centième et six millième (0,20646\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2005 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels qui sont situés dans le secteur Morigeau et qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout.
 11. G- Qu'une taxe foncière spéciale de trois sous, neuf dixième, huit centième et sept millième (0,03987\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2005 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
 11. H- Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixième, six centième et cinq millième (0,10765) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2005 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
 11. I- Qu'une taxe foncière spéciale de cinq sous, sept dixième et 6 centième (0,0576\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2005 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
 11. J- Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixième, six centième et cinq millième (0,10765\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2005 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.

ARTICLE II

- 1- Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles si elles sont inférieures à trois cents dollars en un seul versement, le 1^{er} avril; si le total excède trois cents dollars elles sont payables en six versements égaux devenant dues les 1^{er} avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin, 1^{er} août, 1^{er} septembre et 1^{er} octobre de l'année en cours.
- 2- Qu'un intérêt au taux de douze pour cent (12%) l'an soit chargé sur les taxes imposées par le présent règlement, trente jours après leur date respective d'échéance.

Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

ARTICLE III

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de compensation pour les services de l'aqueduc, l'assainissement des eaux et les vidanges sont imposées aux propriétaires de ces immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

ARTICLE IV

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

MAIRE SUPPLÉANT (RAPPEL)

À la séance régulière du 4 août 2003 (résolution No 143-2003), le Conseil municipal a opté pour un choix d'alternance quant à celui qui va occuper le poste de maire suppléant. Cette désignation a été établie à partir de l'ancienneté de chacun des conseillers et la durée en est de quatre (4) mois.

Monsieur Yves Laflamme l'a été en septembre, octobre, novembre et décembre 2003.

Monsieur Auguste Boulet l'a été en janvier, février, mars et avril 2004.

Monsieur Jean-Yves Gosselin l'a été en mai, juin, juillet et août 2004.

Monsieur Régnald Roy l'a été en septembre, octobre, novembre et décembre 2004.

Monsieur François Létourneau le sera pendant les mois de janvier, février, mars et avril 2005.

Monsieur Gaston Garant le sera pendant les mois de mai, juin, juillet et août 2005.

Après, on va recommencer avec monsieur Yves Laflamme pour les mois de septembre et octobre 2005.

Pour novembre 2005, il va y avoir des élections donc, il faut attendre de connaître les résultats.

DÉSIGNATION D'UN REMPLAÇANT À LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC EN L'ABSENCE DE MONSIEUR LE MAIRE (RAPPEL)

Il avait aussi été décidé, à la séance régulière du 4 août 2003, d'employer la même formule que pour l'occupation du poste de maire suppléant (résolution N° 144-2003). C'est un système d'alternance qui est en place.

NOMINATION D'UN GARDE-FEU MUNICIPAL POUR 2005

Monsieur Étienne Blais occupait cette fonction en 2004. Le secrétaire rappelle que le rôle principal du garde-feu municipal est d'émettre ou de ne pas émettre de permis pour des demandes de feux à ciel ouvert.

Est-ce que le Conseil municipal est d'accord pour reconformer monsieur Blais dans sa fonction?

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
 APPUYÉ par monsieur François Létourneau
 ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
 nomme monsieur Étienne Blais à titre de garde-feu municipal pour 2005.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN MAUVAISES HERBES

L'année dernière, le poste d'inspecteur en mauvaises herbes était occupé par monsieur Auguste Boulet.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme
 APPUYÉ par monsieur Régnald Roy
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
 nomme monsieur Auguste Boulet en tant qu'inspecteur en mauvaises herbes pour 2005.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR AGRAIRE

L'article 219 du Code municipal dit que toute municipalité locale doit nommer un inspecteur agraire qui va desservir tout le territoire de la municipalité. L'an dernier, monsieur Nicolas Pilote occupait ce poste.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
 APPUYÉ par monsieur Gaston Garant
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme
 monsieur Nicolas Pilote en tant qu'inspecteur agraire sur tout le territoire de la municipalité.

HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR BPR GROUPE-CONSEIL

À la séance régulière du 1^{er} novembre 2004, il avait été convenu de payer un compte d'honoraires professionnels à BPR Groupe-Conseil pour la conception des plans et devis de la future usine de filtration d'eau potable. Le montant s'élevait à 73 125,81\$ taxes incluses (résolution N° 191-2004).

À cette occasion aussi, le secrétaire vous avait présenté deux autres comptes d'honoraires professionnels de BPR Groupe-Conseil. Ils couvraient la période suivante et ils s'élevaient à :

| | | |
|-------------------------------------|----------------|----------------------------|
| BPR Groupe-Conseil | | |
| Période du 2004-08-01 au 2004-08-28 | | 27 147,07\$ taxes incluses |
| BPR Groupe-Conseil | | |
| Période se terminant le 2004-10-02 | | 10 129,68\$ taxes incluses |
| | TOTAL : | 37 276,75\$ |

Ces deux comptes ont été retenus. Depuis, le secrétaire en a reçu deux autres qu'il vous présente. Il vous remet aussi une copie détaillée des deux derniers comptes reçus.

| | | |
|-------------------------------------|----------------|----------------------------|
| BPR Groupe-Conseil | | |
| Période du 2004-10-03 au 2004-10-30 | | 15 307,87\$ taxes incluses |
| BPR Groupe-Conseil | | |
| Période se terminant le 2004-12-11 | | 15 649,21\$ taxes incluses |
| | TOTAL : | 30 957,08\$ |

Est-ce que le Conseil autorise le secrétaire municipal à payer ces comptes d'honoraires?

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant
 APPUYÉ par monsieur François Létourneau
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

autorise le secrétaire-trésorier à payer les deux comptes d'honoraires présentés ci-haut et qui totalisent ensemble un montant de trente-sept mille deux cent soixante-seize dollars et soixante-quinze sous (37 276,75\$) taxes incluses;

QUE le reste du montant dû à BPR Groupe-Conseil, soit 30 957,08\$, soit versé par le secrétaire-trésorier lorsque le Conseil municipal lui en aura donné l'approbation.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENTRE LA CENTRALE D'APPELS D'URGENCE CHAUDIÈRE-APPALACHES (CAUCA) ET LA MUNICIPALITÉ

La Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches fait parvenir à la municipalité deux copies de contrat. Une pour le 9-1-1 et une autre pour l'incendie.

Ces contrats doivent être signés et retournés. Une copie est remise aux élus.

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise monsieur le Maire et le secrétaire-trésorier à signer chacune des copies de renouvellement de contrat entre la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) et la municipalité.

PROGRAMME INFRASTRUCTURES-QUÉBEC (À TITRE INFORMATIF)

La présente se veut un ultime rappel auprès des municipalités qui ont signé une entente dans le cadre du programme Infrastructures-Québec pour la réalisation d'un projet de mise aux normes de la qualité de l'eau potable (volet 1).

Infrastructures-Québec a l'obligation de verser la totalité de la subvention de 175 millions de dollars que lui a confiée le gouvernement du Québec, d'ici le 31 mars 2006. Cette échéance s'en venant à grands pas, il est raisonnable de s'attendre à ce que tous les contrats relatifs à la réalisation desdits projets aient été adjugés au plus tard le 1^{er} mai 2005 par les municipalités concernées.

En conséquence, Infrastructures-Québec nous informe qu'à défaut de respecter la date cible du 1^{er} mai 2005, il se réserve le droit de résilier l'entente intervenue avec la municipalité pour la réalisation du projet «Intégration des infrastructures d'approvisionnement d'eau potable des municipalités de St-François et St-Pierre».

Le secrétaire remet une copie du document aux élus et les avise qu'une copie du même document a déjà été transmise à Michel Tétreault de BPR Groupe-Conseil.

Depuis la réception de ce rappel, des contrats ont été établis avec monsieur Michel Tétreault de BPR Groupe-Conseil. Monsieur Tétreault avise qu'il est en mesure de transmettre à temps les informations demandées par «Infrastructures-Québec».

RÈGLEMENT SUR LES HALOCARBURES

L'entrée en vigueur du règlement sur les halocarbures s'est faite le 23 décembre 2004. Les articles de ce règlement qui nous touchent directement sont les articles 14 et 16.

ARTICLE 14

Toute personne ou municipalité qui, dans le cadre d'un service de collecte des matières résiduelles, ramasse un appareil de réfrigération ou de climatisation doit, avant d'en disposer pour élimination, récupérer ou faire récupérer, au moyen de l'équipement approprié, l'halocarbure contenu dans le circuit de réfrigération de l'appareil et le confiner dans un contenant contenu à cette fin. Elle est pareillement tenue de s'assurer que chacun des appareils ainsi vidangés porte une

étiquette indiquant que l'appareil ne renferme pas d'halocarbure.

ARTICLE 16

Quiconque emploie une personne qui exécute des travaux visés à l'article 10, 14, 15, 31, 32 ou 36 doit mettre à sa disposition l'équipement de récupération ou de recyclage prescrit, selon le cas, par ces dispositions.

Le Conseil municipal demande au secrétaire municipal de rédiger un article pour le journal communautaire «*L'Écho de St-François*». Il sera dit dans l'article que: «les appareils de réfrigération et de climatisation seront ramassés le dernier vendredi de chaque mois par le transporteur «Les Concassés du Cap». Dorénavant, il ne sera plus possible d'apporter ces appareils vous-mêmes dans les containers situés à l'extrémité Est du garage municipal».

VARIA

POSTE INCENDIE

À la séance de décembre, le secrétaire a présenté deux soumissions au Conseil en ce qui concerne l'installation d'un ventilateur d'évacuation avec une entrée d'air avec volet à gravité d'une capacité de 1 280 CFM à la Caserne incendie. La décision a été reportée.

Le cas vous est soumis à nouveau.

Le Conseil opte pour le fournisseur «S.G. Service inc.».

ATTENDU QU'il n'y a aucun système d'aération dans le poste à incendie actuellement;

ATTENDU QUE ça occasionne de la condensation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient le fournisseur «S.G. Service inc.» pour installer un ventilateur d'évacuation avec une entrée d'air avec volet à gravité d'une capacité de 1 280 CFM dans le poste à incendie à un coût de huit cent soixante-quinze dollars (875,00\$) taxes en sus.

PONT RIVARD

Un contribuable dans la salle s'informe si le Conseil a effectué des démarches pour la réparation du pont de la Montée de la Rivière du Sud communément appelé «Pont de la route Rivard». Monsieur le Maire dit que le dossier est suivi simultanément par la municipalité et par le député.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Rénaud Roy

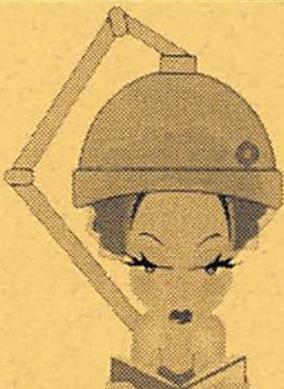
ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance régulière se termine à vingt et une heures et sept minutes.

Adopté unanimement

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, Sec.-très.



4, RUE ROYIN, SAINT-FRANÇOIS

**Salon
Karo**
Carole Guillemette
Coiffure Elle et Lui
418-259-7117



JEAN MORIN
-Électronique industrielle
-Mécanique industrielle
-Contrôle et automatisation
-Service d'urgence
24 heures / 7 jours

171, 4^e rue Montmagny (Qc) G6V 3L6

Urgence 7 jours / 24 heures Télécopie Courriel
(418) 248-0444 (418) 248-0395 ms2controlemont@globetrotter.net



Le Café du Havre

**Au Café du Havre,
Bonhomme hiver
prendra son premier
bain de soleil
dès avril!**

Havre: 259-2953 (8h30-16h30) ou Café 259-2364
120, rue de la Marina, Berthier-sur-Mer



ÉDIFICE DU BUREAU DE POSTE
542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
259-7728

Gastro-entérite

Lorsqu'un membre de la famille fait une gastro-entérite :
Nettoyer à l'eau savonneuse, et par la suite, désinfecter* une fois, par jour, les robinets, le cabinet de toilette et le siège, la table à langer, les jouets, ou tout autre objet pouvant être contaminé.

* Utiliser une solution d'eau de Javel 5%
(une partie d'eau de Javel pour dix parties d'eau).

Boisson de réhydratation

1 1/2 tasse (360 ml) de jus d'orange non sucré pur, frais ou congelé (reconstitué avec de l'eau bouillie)

2 1/2 tasses (600 ml) d'eau bouillie

1/2 c. à thé (2,5 ml) de sel

Dès le début de la diarrhée, prendre en petites quantités cette préparation, aussi souvent que possible et après chaque selle.

S'informer auprès d'Info-Santé de votre région si les symptômes persistent ou s'aggravent.

Le lavage des mains s'avère le moyen le plus efficace d'éviter la transmission des infections et de prévenir les gastro-entérites.

Pourquoi se laver les mains ?

Se rappeler que la maladie se transmet par les selles de la personne atteinte et que ses mains, si elles sont contaminées, peuvent servir de véhicule de transmission de la maladie.

Comment se laver les mains ?

S'essuyer les mains sur un linge humide ne suffit pas. Il est important d'effectuer un lavage efficace.

Pour être efficace, un bon lavage de mains prend au moins 15 secondes. Par contre la durée de frottement doit être prolongée à 45 secondes au moins, si la peau et les ongles sont visiblement souillés.

PIERRE MARTIN, pharmacien

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h

Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE





Optez pour l'investissement par versements périodiques, c'est :

- ✓ maintenir votre niveau de vie à la retraite
- ✓ profiter d'économie d'impôt
- ✓ intégrer l'épargne à votre budget

Besoin de conseils pour optimiser le rendement de votre REER?
Venez rencontrer nos spécialistes!

Cotisez par versements, c'est payant!



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière du Sud

Siège social

526, chemin Saint-François ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0
Tél: (418) 259-7786
Sans frais: 1-866-259-7786

Centre de services St-Pierre-du-Sud

689, rue Principale
Saint-Pierre-du-Sud (Québec) G0R 4B0
Tél : (418) 248-1927